

COMMUNE DE SAINT-APOLLINAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 octobre 2023

Délibération n° 2023-63

L'an deux mille vingt-trois le seize octobre à 18h30,

Les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-François DODET, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 10 octobre 2023.

Objet : Approbation du recours au bénévolat étendu à tous les services municipaux – Validation de la convention type

Etaient présents : 24

Mesdames, Messieurs, Jean-François DODET, Frédéric GOULIER, Annie LOCATELLI, Céline RABUT, Rémi DELATTE, Patricia RABELKA M'BENGUE, Gérard FOUCARD, Robert PETIOT, Charles-Louis PENEZ, Frédéric TISSOT, Florence GRAPIN, Françoise CAMILLERI, Fabrice ROUSSEL, Laurence AUCLIN, Olivier ARBEZ, Cécile BARDIN, Lydia CRETE, Mélanie COUSIN, Laurent THEOU, Alberta AWAD, Lionel CHENAL, Fatiha CHARIFI ALAOUI, Antoine CAMUS, Laurianne SENE.

Etait excusé ou absent : 5

Mesdames et Messieurs, Véronique CHARBOIS, Maxime AMBARD, Aurélia MERLE (pouvoir à Gérard FOUCARD), Aurélie DE VOS, Aubin AMARDEIL (pouvoir à Frédéric GOULIER).

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Fatiha CHARIFI ALAOUI et M. Antoine CAMUS ont été nommés secrétaires.

Madame Françoise CAMILLERI expose le rapport suivant :

Vu :

- le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2, L.2121-12 et L2121-29
- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;
- la délibération n°77 du 7 novembre 2022, approuvant le recours au bénévolat au sein de Médialude.

Considérant

Le souhait d'étendre ce principe à l'ensemble des services, l'idée étant d'impliquer davantage sur des actions de bénévoles, parmi les administrés.

Pour ce faire, la commune doit signer une convention avec les bénévoles.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le recours au bénévolat, de valider le projet de convention et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention pour l'ensemble des services municipaux

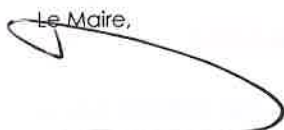
Le Conseil municipal après en avoir délibéré, VALIDE 26 VOIX POUR, (0 CONTRE, 0 ABSTENTION) :

- 1- Le principe de recourir à des bénévoles au sein de tous les services municipaux,
- 2- La convention type correspondante, annexée à la présente ;
- 3- Que M. le Maire signe cette convention type et tous les documents afférents au recours au bénévolat.

Fait à Saint-Apollinaire, les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal

A Saint-Apollinaire, le **24 OCT. 2023**

Le Maire,



Jean-François DODET

Les secrétaires,

Fatiha CHARIFI ALAOUI Antoine CAMUS

Date de publication : **24 OCT. 2023**

